

**DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
2024-2025 DE L'INSTITUT SUPERIEUR D'INFORMATIQUE, DE MODELISATION ET DE LEURS APPLICATIONS - ISIMA**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025 en annexe des formations suivantes portées par l'Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications – ISIMA :

- Licence Informatique + LAS 3
- Master Informatique
- Master Génie industriel

Membres en exercice : 44
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 30 septembre 2024

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2024 - 2025**

Licence mention Informatique

Parcours : Informatique

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Fatiha Bendali-Amor**

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Informatique et LAS 3	Fatiha Bendali-Amor	fatiha.bendali-mailfert@uca.fr
Smart Sciences and technology	Gewu BU	Gewu.BU@uca.fr

Contact en scolarité : Dominique Brugière (dominique.brugiere@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle d'assiduité sauf si précisé dans les MCCC des UE ou EC
Assiduité aux TD	Pas de contrôle d'assiduité sauf si précisé dans les MCCC des UE ou EC
Assiduité aux TP	Contrôle de l'assiduité comptant pour 5% de présence sur la note globale sauf si précisé dans les MCCC des UE ou EC
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence justifiée à une épreuve : • si le nombre d'épreuves est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place, • si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité soit de neutraliser la note, soit de mettre en place une épreuve de substitution. Toute absence à une épreuve de substitution est considérée comme injustifiée. • Une note de 0 sera attribuée à tout absence injustifiée à une épreuve. • L'étudiant est déclaré défaillant à l'UE à partir de 2 absences justifiées ou injustifiées.

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux règles des examens spécifiques en annexe

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Pas de stage obligatoire dans la licence d'informatique.		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022

Le responsable de la licence est responsable pédagogique de ces stages.

Référent stage pour la formation : **Pascale Granet Institut d'Informatique-ISIMA**

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - Informatique				
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A	1, 2, 3, 4, 6	21	B et C	
B	5,6bis, 7	3	C	A
C	8, 9	6		A et B
A'	10, 11, 13, 14, 15, 16, 21, 22	24	B'/C'	
B'	17, 20	3	C'	A'
C'	12	3		A'/B'

Niveau 3 - Informatique				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A	1, 2, 3, 4, 5	21	B	
B	6, 7, 8, 9	9		A
A'	10, 11, 12, 13, 15, 16, 17,19	24	B	
B'	14, 18	6		A'

Le niveau N2 est validé si et seulement si :

- l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sur l'année

ET

- l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc A/A' (moyenne générale de toutes les UE composant ce bloc).

ET

- l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 au bloc A/B/A'/B' (moyenne générale de toutes les UE composant ce bloc).

Le niveau N3 est validé si et seulement si:

- l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

ET

- l'étudiant obtient une moyenne au bloc A/A' (moyenne générale de toutes les UE composant ce bloc) supérieure ou égale à 10/20 .

NIVEAU 2 - Parcours Informatique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

42 à 51 selon mineure choisie

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Algorithmique et Programmation II	6												
		EC 1 : Programmation Avancée		0.5	EvC	100	3	E+TP + projet	1h+1h30	1	E	1h	1	E	1h
		EC 2 : Application en ingénierie et programmation numérique		0.5	EvC	100	3	E+TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2 : Méthodes Discrètes et Logique	6												
		EC 1 : Méthodes Discrètes		0.5	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Logique		0.5	EvC	100	2	E+TP	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 3: Système d'Information et Bases de données	3		EvC	100	3	E+E+ projet	1h+1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		Choix de mineure : 1 parmi 2 (MI ou MM)	9												
	A	UE 4: Mathématiques à l'usage des Informaticiens (MI)	6		EvC EvT	50	2 1	E+A E	1h 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	UE 5: Introduction à la programmation fonctionnelle (MI)	3		EvC	100	2	E+TP	-	2	E+TP		1	E	1h30
	A	UE 6: Algèbre linéaire (MM) (Prep'ISIMA)	6		EvC EvT	50	≥2 1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	B	Programmation Python pour les mathématiques (MM)	3		EvC EvT	40	≥ 2 1	- TP	- 1h30	1	TP	1h30	1	TP	1h30
	B	UE 6bis:Mathématiques pour l'ingénieur 1 (Prep'ISIMA)	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
	C	UE 8: PPP	3		EvC	100	2	O+S	-	2	O+S		1	M	-
		UE 9: Anglais	3			Voir Annexe MCCC LANSAD									
			30												

4	A'	UE 10 : Algorithmique et Programmation III	9												
		EC 1 : Algorithmique III		0.5	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 2 : Programmation Orienté Objet		0.5	EvC	100	1 2	TP+A E	- 1h	2	E	1h	1	E	1h30
	A'	UE 11 : Technologie du web	6												
		EC 1 : Techno. Web Client		0.5	EvC	100	≥2	E+TP+A	-	1	E	1h	1	E	1h30
		EC 2 : Techno. Web Serveur		0.5	EvC	100	≥2	E+TP+A	-	1	E	1h	1	E	1h30
	A'	UE 22: Introduction à la théorie des langages	3		EvC	100	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		Choix mineure : 1 parmi 2 (MI ou Prep'ISIMA)	9												
	B'	UE 12: Projet Informatique (MI)	3		EvC	100	3	TP	-	3	TP	-	1	M	-
	A'	UE 13: Introduction à la programmation système(MI)	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Choix option mineure info (1 parmi 3)	3												
	A'	UE 14: Algorithmique Géométrique (MI)	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 15 : Mathématiques financières (MI)	3		EvC	100	≥ 2	E ou A	-	1	E	1h	1	E	1h
	A'	UE 16: MRP & réalité virtuelle (Prep'ISIMA)	6												
		EC1:Mathématiques pour l'ingénieur 2 (Prep'ISIMA)		0.33	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Réalité Virtuelle (Prep'ISIMA)		0.33	EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC3: Modélisation, Résolution, Programmation (Prep'ISIMA)		0.33	EvT	0	1	E	2h				1	E	2h
B'	UE 20: Projet pour ingénieur (Prep'ISIMA)	3		EvC	100	2	M+S	-	2	M+S	-	1	M*	-	
C'	UE 17: Anglais	3			Voir Annexe MCCC LANSAD										
		30													

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

REMARQUES :

UE1,EC2 : Présence aux TDs et TP obligatoires, sauf si RSE. L'étudiant est déclaré Défaillant à l'UE à partir de 3 absences dont une injustifiée.

UE 3 : Présence aux TD et TP obligatoires, sauf si RSE. L'étudiant est déclaré Défaillant à l'UE à partir de 3 absences dont une injustifiée.

UE 4 : "A" serait un devoir maison ou un projet. Présence aux TDs et TP obligatoires, sauf si RSE. L'étudiant est déclaré Défaillant à l'UE à partir de 3 absences dont une injustifiée.

UE 7, UE15 : "A" devoir maison et/ou test en ligne

UE 10 - EC Programmation Orienté Objet : 2 épreuves écrites de 1h (30% et 35%) + 30% TP = Projet de TP+5%A = présence au TP

UE 10 - EC Algorithmique 3 : Présence aux TDs obligatoires, sauf si RSE. L'étudiant est déclaré Défaillant à l'UE à partir de 3 absences dont une injustifiée.

UE 11: 50% "E" +45% "TP"+5% "A"=présence au TP

UE 20 (*) : La seconde chance consiste en l'amélioration du projet et du rapport associé

NIVEAU 3 ET LAS 3 - Parcours Informatique

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

27 à 36 crédits selon les options choisies (hors UE libre)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exan			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 1 : Théorie des graphes	6												
		EC 1 : Structure de Graphes		0.5	EvT	0	1	E	1h				1	E	1h
		EC 2 : Algorithmes d'Optimisation sur les graphes		0.5	EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h	1	E	1h
		UE 2 : Théorie des langages et compilation	6												
		EC 1 : Langage Régulier		0.5	EvC	100	2	E	2*1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Compilation		0.5	EvC	100	2	E+A	-	2	E+A	-	1	E	1h30
		UE 3 : Langage XML	3		EvC	100	2	TP+E	-	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 4 : Probabilités et Statistiques	3		EvC EvT	25	2 1	TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 5 : Réseau I	3		EvT	0	1	E	1h				1	E	1h
	B	UE 9 : Anglais	3			Voir Annexe MCCC LANSAD									
		Choix option : 2 parmi 3	6												
	B	UE 6 : Réalité virtuelle	3		EvT	0	1	E	-				1	E	1h30
		UE 7 : Théorie des jeux	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 8 : Algorithmes, résolution et programmation	3		EvC	100	2	A	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
			30												

6	A'	UE 10 : Algorithmique et Programmation IV	6												
		EC 1 : Algorithmique		0.5	EvC EvT	50	2 1	E+TP E	- 1h30	2	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Génie Logiciel		0.5	EvC	100	2 2	TP E	- 1h	2	E	1h	1	E	1h30
		UE 11 : Architecture des ordinateurs et programmation des systèmes	6												
		EC 1 : Architecture des ordinateurs		0.5	EvC EvT	35	2 1	TP+A E	- 1h30	- 2	TP+A+ET	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Programmation des systèmes		0.5	EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 12 : Modèles Linéaires de la recherche opérationnelle	3		EvC EvT	25	2 1	TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 : Réseaux II	3		EvC EvT	33	2 1	TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		Choix d'option : 2 parmi 4	6												
	A'	UE 15 : Apprentissage artificiel	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h	1	E	1h30
		UE 16 : Réseaux et Optimisation	3		EvC	100	2	E+TP	-	1	E	1h	1	E	1h30
		UE 17 : Typage et programmation	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 19 : Programmation des jeux vidéo	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
	B'	UE 14 : UE libre	3		Selon l'UE choisie										
		UE 18 : Anglais	3			Voir Annexe MCCC LANSAD									
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE2 - EC Compilation : nature de l'épreuve "Autre" : projet et exercices de TDs. Présence aux TDs et TP obligatoires, sauf si RSE. L'étudiant est déclaré Défaillant à l'UE à partir de 3 absences non justifiées.

UE7,UE16 : Présence aux TDs et TP obligatoires, sauf si RSE. L'étudiant est déclaré Défaillant à l'UE à partir de 3 absences dont une justifiée.

UE 10 : EC Génie logiciel : 2 épreuves écrites de 1h (30% et 35%) + 30% 2 fiches TP + 5% A=présence au TP

UE 11 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : Exercices en Td ou projet

UE 8 : nature de l'épreuve "Autre" : projet

UE 18 : nature de l'épreuve "Autre" : projet

RSE : Si EvC+EvT possibilité de remise de Rapport de TP ou examen écrit

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 6 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 6 axes entraîne la validation du module Développement Durable.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2024-2025 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) » Attention en LAS 3 ou LAS-R 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

LANSAD - LICENCES

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is positioned above the name of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: Fabienne DAUVERGNE	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CELEN Espagnol : M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien : M. Claudio CHIANCONE Néerlandais : Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la com postante d'inscrip tion de l'étudiant

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la com postante d'inscrip tion de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
ML'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de xx absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Non concerné		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée			X		

Niveau 2 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Licence tous niveaux

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
		LANSAD Autres langues LCC/ LCSH													
		LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
		N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
		LANSAD Anglais LCC/LCSH													
		N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		LANSAD LCC/LCSH EAD													
		LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
		LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
		LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
		LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min

LANSAD

licence tous niveaux

	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	LAS 2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		pas de RSE			1	E	1h
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N2 S3 EAD		1	EvT		1	0	10 min				1	O	10 min
	N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais INSPE													
	UE 303 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	E	1h	1	E	1h
	UE 501 Anglais		1	EvC		2	E + A		1	E	1h30	1	E	1h30
2	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH													
	LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/ 15 min
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 min
	N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O		2	O + A	10min	2	A + O	10min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+O	10min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	5 min	1	O	5 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		1	0	15 min				2	E + O	45 min/ 5 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h

	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h
	LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH EAD													
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	LAS 1 S2		1	EvC		2	O + E		pas de RSE			2	E + O	45min/7min
	LAS 2 S4		1	EvC		2	O + A		pas de RSE			1	O	20 min
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/7min	2	E + O	45min/7min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		2	M + O	10 min				2	M + O	10 min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	0	15 min
	LANSAD Anglais INSPE													
	UE 201 Anglais		1	EvC		2	E + O		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
	UE 401 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	O	10 min	1	O	20 min
	UE 601 Anglais		1	EvC		2	O + A		1	O	20 min	1	O	20 min

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 6 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 6 axes entraîne la validation du module Développement Durable.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2024-2025 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) » Attention en LAS 3 ou LAS-R 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

LANSAD - LICENCES

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is positioned above the name of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: Fabienne DAUVERGNE	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CELEN Espagnol : M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien : M. Claudio CHIANCONE Néerlandais : Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la com postante d'inscrip tion de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la com postante d'inscrip tion de l'étudiant
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. ML'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de xx absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Non concerné		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée			X		

Niveau 2 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Licence tous niveaux

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
		LANSAD Autres langues LCC/ LCSH													
		LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
		N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
		LANSAD Anglais LCC/LCSH													
		N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		LANSAD LCC/LCSH EAD													
		LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
		LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
		LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
		LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min

LANSAD

licence tous niveaux

	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	LAS 2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		pas de RSE			1	E	1h
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N2 S3 EAD		1	EvT		1	0	10 min				1	O	10 min
	N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais INSPE													
	UE 303 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	E	1h	1	E	1h
	UE 501 Anglais		1	EvC		2	E + A		1	E	1h30	1	E	1h30
2	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH													
	LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/ 15 min
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 min
	N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O		2	O + A	10min	2	A + O	10min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+O	10min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	5 min	1	O	5 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		1	0	15 min				2	E + O	45 min/ 5 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h

	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h
	LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH EAD													
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	LAS 1 S2		1	EvC		2	O + E		pas de RSE			2	E + O	45min/7min
	LAS 2 S4		1	EvC		2	O + A		pas de RSE			1	O	20 min
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/7min	2	E + O	45min/7min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		2	M + O	10 min				2	M + O	10 min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	0	15 min
	LANSAD Anglais INSPE													
	UE 201 Anglais		1	EvC		2	E + O		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
	UE 401 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	O	10 min	1	O	20 min
	UE 601 Anglais		1	EvC		2	O + A		1	O	20 min	1	O	20 min

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2024 - 2025**

Master Informatique

Parcours 1 : Génie Logiciel, Intégration d'applications
Parcours 2 : Système d'Information et d'Aide à la Décision
Parcours 3 : International of Computer Science
Parcours 4 : Développement 3D et Intelligence Artificielle (fermé)

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Engelbert MEPHU NGUIFO, engelbert.mephu_nguifo@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Master Informatique 1ère année - Tronc commun	Olivier RAYNAUD	Olivier.RAYNAUD@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours GLIA	Engelbert MEPHU NGUIFO	Engelbert.MEPHU_NGUIFO@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours SIAD	Lhouari NOURINE	Lhouari.NOURINE@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours 3DIA	Antoine VACAVANT	Antoine.VACAVANT@uca.fr
Master Informatique 2ème année - Parcours ICS	Hervé KERIVIN	Herve.KERIVIN@uca.fr

Contact en scolarité : FERNANDES Béatrice, beatrice.fernandes@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non
Assiduité aux TD	Non
Assiduité aux TP	Contrôlée. Pour chaque UE l'étudiant est déclaré défaillant s'il est absent à la moitié ou plus des séances de TP de l'UE. La présence sera contrôlée à chaque séance, le candidat doit donc se présenter exclusivement aux séances de son groupe de TP d'affectation.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves., à l'exception des épreuves de TP pour lesquelles aucun retard n'est toléré
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => neutralisation sur 1 épreuve(s) maximum. Pour chaque UE l'étudiant est déclaré défaillant à partir de la première absence injustifiée.
Absence à un examen terminal d'évaluation initiale (EVT)	Toute absence se traduit par la défaillance à l'épreuve. Cette défaillance empêche le calcul de compensation au semestre et à l'année. L'étudiant aura la possibilité de se présenter en évaluation de seconde chance. En cas d'absence aux épreuves d'évaluation initiale et de 2nde chance, l'étudiant est déclaré défaillant à l'UE.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 informatique	3 mois	Avril à Août 2024
M2 parcours GLIA et SIAD	5 mois	Avril à Septembre 2024
M2 parcours ICS		Mars à Août 2024
M2 parcours 3DIA (fermé)		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/22

Référent stage pour la formation : Pascale Granet (Pascale.Granet@uca.fr)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Tronc Commun				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 1-1, UE 1-2, UE 1-3, UE 1-4, UE 1-5, UE 1-6, UE 1-7, UE 1-8, UE 1-9, UE 1-10, UE 1-11, UE 1-12	30	X	
A'	UE 2-13, UE 2-14, UE 2-15, UE 2-16, UE 2-17, UE 2-18, UE 2-19, UE 2-20, UE 2-21	18	X	
B	UE 2-22	12		x

Master 2 - Parcours GLIA				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3-1, UE 3-2, UE 3-3, UE 3-4, UE 3-5, UE 3-6, UE 3-7, UE 3-8, UE 3-9, UE 3-10, UE 3-11, UE 3-12	30	x	
A'	UE 4-13, UE 4-14, UE 4-15, UE 4-16, UE 4-17, UE 4-18, UE 4-19, UE 4-20, UE 4-21, UE 4-22	12	x	
B	UE 4-23	18		X

Master 2 - Parcours SIAD				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3-1, UE 3-2, UE 3-3, UE 3-4, UE 3-5, UE 3-6, UE 3-7, UE 3-8, UE 3-9, UE 3-10, UE 3-11, UE 3-12	30	x	
A'	UE 4-13, UE 4-14, UE 4-15, UE 4-16, UE 4-17, UE 4-18, UE 4-19, UE 4-20, UE 4-21	12	x	
B	UE 4-23	18		X

Master 2 - Parcours ICS				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE 3-1, UE 3-12, UE 3-20, UE 3-21, UE 3-16, UE 3-17, UE 3-22, UE 3-23, UE 3-24, UE 3-25, UE 3-26, UE 3-27, UE 3-28, UE 3-29, UE 3-30, UE 3-31	30	x	
A'	UE 4-12	9	x	
B	UE 4-13	21		X

Master 2 - Parcours 3DIA (non proposé)				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable

MASTER 1 Informatique - Tronc commun

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 15 à 24 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1-1 : Génie Logiciel	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-2 : Calculabilité	3		EvC		≥2	EvC : 2E		1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-3 : Fondements de bases de données	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 1-4 : Culture entreprise	3		EvC		≥2	E et O		1	E	1h	1	E	1h
		UE 1-5 : Anglais	3		Voir Annexe MCCC LANSAD										
		UE 1-6 : Réseaux et sécurité	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-7 : Conduite de projets informatiques	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : E EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-8 : Intelligence artificielle	3		EvC		≥2	E+TP/M		1	E	1h30	1	E	1h30
		2 options au choix :													
		UE 1-9 : Algorithmique récursive	3		EvT		1	E	E : 1h30				1	E	1h30
		UE 1-10 : Systèmes répartis	3		EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 1-11 : Analyse de données	3		EvC/EvT	50/50	≥2/1	EvC :E+TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 1-12 : Technologie DevOps	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E: 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
			30												
		UE 2-13 : Modélisation et optimisation des systèmes	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E: 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2-14 : Entrepôts de données	3		EvC		≥2	E + TP	E: 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

2	A'	UE 2-15 : Middleware	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E: 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2-16 : Big Data Infrastructure	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		2 options au choix :													
		UE 2-17 : Algorithmique géométrique	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : E EvT : E	E : 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2-18 : Découverte et initi. à la recherche	3		EvC		2	E + O	O : 20mn	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2-19 : Méthodes approchées	3		EvT		1	E	E:1h30				1	E	1h30
		UE 2-20 : Informatique et Technologie	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	EvC : TP EvT : E	E:1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 2-21 : Ingénierie Logicielle	3		EvC		≥2	E+TP	E:1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		18													
	B	UE 2-22 : Stage de professionnalisation	12		EvT		1	M et S	20mn						
12															
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

MASTER 2 Informatique parcours Génie logiciel, intégration d'applications - GLIA

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 3-1 : Administration bases de données	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-2 : Calcul Haute Performance	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-3 : Algorithmes et Complexité	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-4 : Culture Entreprise	3		EvC		≥2/1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-5 : Anglais	3		Voir Annexe MCCC LANSAD										
		UE 3-6 : Technologie Web	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-7 : Architecture orientée services	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-8 : Sécurité des systèmes d'information	3		EvC/EvT	30/70	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		2 options au choix :													

4		UE 3-9 : Administration Réseaux	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-10 : Algorithmique de l'aide à la décision	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-11 : Big Data analyse	3		EvT		1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-12 : Web sémantique	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
			30												
	A'	UE 4-13 : Etude de cas web et mobile	3		EvT		1	M+S	S=1h				1	M+S	S = 1h
		UE 4-14 : Technologie mobile	3		EvC		2	E/O/M/TP	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		2 options au choix :													
		UE 4-15 : Gestion des processus métiers	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-16 : Optimisation combinatoire	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-17 : Graphes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-18 : Algorithmes d'approximation	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-19 : Optimisation des systèmes complexes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn

		UE 4-20 : Réseaux sans fil	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-21 : Réseaux 5G	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-22 : Modèle de sécurité	3		EvC/EvT	40/60	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
			12												
	B	UE 4-23 : Stage de professionalisation	18		EvT		1	M+S	S=1h						
			18												
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

MASTER 2 Informatique parcours Système d'information et d'aide à la décision - SIAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 3-1 : Administration bases de données	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-2 : Calcul Haute Performance	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-3 : Algorithmes et Complexité	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-4 : Culture Entreprise	3		EvC		≥2/1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-5 : Anglais	3		Voir Annexe MCCC LANSAD										
		UE 3-6 : Fouille de données	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-7 : Stratégies de décision	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-8 : Aide à la décision	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		2 options au choix :													
		UE 3-9 : Administration Réseaux	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn

		UE 3-10 : Algorithmique de l'aide à la décision	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-11 : Big Data analyse	3		EvT		1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-12 : Web sémantique	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
			30												
4	A'	UE 4-13 : Technologie décisionnelle	3		EvC		2	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-14 : Etude de cas décisionnel	3		EvT		1	M+S	1h				1	M+S	1h
		2 options au choix :													
		UE 4-15 : Gestion des processus métiers	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M/TP	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-16 : Optimisation combinatoire	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-17 : Graphes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-18 : Algorithmes d'approximation	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-19 : Optimisation des systèmes complexes	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-20 : Réseaux sans fil	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 4-21 : Réseaux 5G	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn

			12											
	B	UE 4-23 : Stage	18	EvT	1	M+S	1h							
			18											
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminée ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

MASTER 2 Informatique parcours International of computer science - ICS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 3-1 : Seminar Series	3		EvC/EvT	25/75	1	M/O	45mn	1	M/O	45mn	1	M/O	45mn
		UE 3-12 : Fundamentals of Optimization	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-20 : Algorithms and Complexity	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-21 : Machine Learning and Data Mining	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		<u>1 option au choix</u>													
		UE 3-16 : French Language	3		EvC		≥2	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		UE 3-17 : English Language	3		EvC		≥2	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn	1	E/O/M	E=1h O = 20mn
		<u>5 options au choix</u>													
		UE 3-22 : Combinatorial Optimization at Work	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 1-23 : Approximation Algorithms	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn

3	A	UE 3-24 : Decision and Learning Under Uncertainty	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-25 : Graphs and algorithms	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-26 : Advanced Topics in Optimization	3		EvT		1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn				1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-27 : High Performance Computing, Parallel Programming Models, Hybrid Computing, Numerical Reproducibility	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-28 : Advanced Topics in Machine Learning and Data Mining	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-29 : Knowledge Representation and Reasoning	3		EvC/EvT	25/75	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-30 : Mobile Networks and Mobile Data Collection	3		EvC/EvT	33/67	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
		UE 3-31 : Information System Security	3		EvC/EvT	30/70	≥2/1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn	1	E/O/M	E=1h30 O = 20mn
			30												
4	A'	UE 4-12 : Research Project	9		EvT		1	M+S	S=1h						
			9												
	B	UE 4-13 : Internship	21		EvT		1	M+S	S=1h						
			21												
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminée ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

MASTER 2 Informatique parcours Développement 3D et intelligence artificielle - 3DIA

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 3-1 : Administration bases de données													
		UE 3-2 : Calcul Haute Performance													
		UE 3-3 : Algorithmes et Complexité													
		UE 3-4 : Culture Entreprise													
		UE 3-5 : Anglais													
		UE 3-32 : Bases de l'Apprentissage Artificiel pour imagerie													
		UE 3-33 : Imagerie 2D/3D													
		UE 3-34 : Immersion 3D													
		UE 3-35 : Objets connectés et Données													
4	A'	UE 4-13 : Notions avancées d'apprentissage profond pour l'imagerie													
		UE 4-14 : Imagerie 2D/3D avancée													
		UE 4-15 : Immersion 3D avancée													
		UE 4-16 : Projet étude de cas													

	B	UE 4-17 : Stage												



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

LANSAD - MASTERS SCIENCES

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is shown.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: Fabienne DAUVERGNE	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CELEN Espagnol : M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien : M. Claudio CHIANCONE Néerlandais : Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM

Assiduité aux TD

Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

Assiduité aux TP

Accès à la salle d'examen

Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées

pour les épreuves d'évaluation continue

Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue

Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
ML'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de xx absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Non concerné		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée			X		

Niveau 2 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Master tous niveaux SCIENCES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE Anglais	3												
		M1 EEEA Energie			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
		M1 Ing Nucléaire			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M1 Info			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
		M1 Microbiologie			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M2 Microbiologie			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M1 FREMAC/ GE			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M2 FREMAC/ GE			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M1 MAPERIA			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
		M1 Math Appliquée recherche			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M1 Math statistiques			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M2 Math			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
		M2 Math App			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
		M2 Gen Civil			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
		M1 Sciences du Med.			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M2 Sciences du Med.			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M1 Chimie			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M2 Chimie			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
		M2 Mécatronique			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min

	M2 Aut. Robotique			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
	M2 Aut. Robotique			EvC		2	E + O + A*		2	A* + O	20 min	2	A* + O	20 min
	Master GT ICS/ PAR			EvC		2	M + O		pas de RSE			2	M + O	20 min
	M1 Energie			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
	M2 Energie CEM			EvC		2	M + O		pas de RSE			2	M + O	20 min
	M2 Meca			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
	M2 Info			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
	M2 Industrie 4.0			EvC		2	M + O		2	M + O	20 min	2	M + O	20 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

A* - Dossier

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2024 - 2025

Master Génie Industriel

Parcours 1 : MAGIF - Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur

Parcours 2 : DIAGI - Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10 septembre 2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

En raison de la co-accréditation, seul le M2 mention génie industriel est dispensé à l'UCA (pour les 2 parcours).
Les MCCC sont communes aux 4 établissements co-accrédités : Université Jean-Monnet, Mines Saint-Etienne, Centrale Lyon, Université Clermont Auvergne

Responsables Pédagogiques de la mention :

Olivier DEVISE (Olivier.Devise@uca.fr) et Jean-Philippe GAYON (J-Philippe.Gayon@uca.fr)

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
M2 - MAGIF : Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur	Olivier Devise	Olivier.Devise@uca.fr
	Jean-Philippe Gayon	j-philippe.gayon@uca.fr
M2 - DIAGI : Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel	Olivier Devise	Olivier.Devise@uca.fr
	Jean-Philippe Gayon	j-philippe.gayon@uca.fr

Contact en scolarité : Béatrice FERNANDES (Beatrice.Fernandes@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée en début de séance. Pour les UE en contrôle continue, une absence injustifiée entraîne la note 0 à l'évaluation faite lors de la séance.
Assiduité aux TP	Contrôlée en début de séance. Pour les UE en contrôle continue, une absence injustifiée entraîne la note 0 à l'évaluation faite lors de la séance.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à l'épreuve.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 - Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur	20 semaines	Du 24/02 au 12/09/2025
M2 - Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel	20 semaines	Du 24/02 au 12/09/2025

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022

Référent stage pour la formation : Pascale GRANET (Pascale.Granet@uca.fr)

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 2 - Parcours MAGIF : Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A : UE Majeures	UE01, UE02	8	X : Pas de notes <6	
B : UE Mineures (choix de 4 UE parmi les UE proposées)	UE04, UE07, UE13, UE15, UE19	16	X : Pas de notes <6	
C : Projet biblio et anglais	UE 30 et UE 31	6	UE 30 compensable	Validation anglais si niv. B2
D : Stage pratique	UE 40	30		X

Master 2 - Parcours DIAGI : Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A : UE Majeures	UE02, UE14	8	X : Pas de notes <6	
B : UE Mineures (choix de 4 UE parmi les UE proposées)	UE04, UE15, UE16, UE17, UE18	16	X : Pas de notes <6	
C : Projet biblio et anglais	UE 30 et UE 31	6	UE 30 compensable	Validation anglais si niv. B2
D : Stage pratique	UE 40	30		X

Remarque : La règle "Pas de note en-dessous de 6" est commune à tous les établissements du Master GI : Mines de Saint-Etienne, Centrale Lyon, Université Jean-Monnet et Université Clermont Auvergne

MASTER 2 Génie Industriel - Parcours MAGIF : Méthodes Avancées de Génie Industriel pour l'Industrie du Futur

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

52 ou 56 ECTS selon les UE mineures choisies par l'étudiant-e

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		Bloc A : 2 UE majeures et 4 UE mineures au choix parmi les 5													
3	A	UE 01 — Org. et Pilotage des Syst. de Prod. et Log.	4		EvC	100%	4	1E/1A/2M	1,5h/15'/-	4	1E/1A/2M	1,5h/15min,	2	1E/1M	1h/-
		UE 02 — Optimisation et Aide à la Décision	4		EvT+EvC	20%	2	1E / TP	2h/2h	2	1E / TP	2h/2h	1	1E	2 h
		Bloc B : 2 4 UE mineures au choix													
		UE 04 — Modélisation et Ingénierie d'Entreprise	4		EvC	100%	2	1E / TP	2h/4h	1	E	2h	1	E	2 h
		UE 07 — Planif. et ordo. des systèmes de prod. et log.	4		EvC	100%	3	E	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 — Simulation avancée	4		EvT+EvC	70%	4	1E/2TP/1A	2h/2x2h/15'	1	E	2h	1	E	1 h
		UE 15 — Décision sous Incertitudes	4		EvT+EvC	40%	4	2E/1M/1TP	2x1h/-/2h	2	E	2x1h	1	E	1 h
		UE 19 — Dévelop. Durable des Syst. Indus.	4		EvC	100%	3	2M/1A	-/15'	3	2M/1A	-/15'	1	M	-
		Bloc C : Projet d'étude bibliographique et Anglais													
	C	UE 30 — Projet d'études bibliographiques	3		EvC	100%	2	1M/1S	-/1h	2	1M/1S	-/1h	2	M / S	-/1h
		UE 31 — Anglais	3		EvC	100%	≥2	1M/1O		2	1M/1O	-/20'	1	1M/1O	-/20'
			30												
	4		Bloc D : Stage												
D		UE 40 — Stage Pratique	30		EvC	100%	2	1M/1S	-/1h				2	M / S	-/1h
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 01 : nature de l'épreuve "Autre" : QCM

UE 13 : nature de l'épreuve "Autre" : QCM

UE 19 : nature de l'épreuve "Autre" : QCM

UE 31 : nature de l'épreuve "Autre" : CLES

MASTER 2 Génie Industriel - Parcours DIAGI : Données et Intelligence Artificielle en Génie Industriel

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

52 ou 56 ECTS selon les UE mineures choisies par l'étudiant·e

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3		Bloc A : 2 UE majeures et 4 UE mineures au choix parmi les 5													
	A	UE 02 — Optimisation et Aide à la Décision	4		EvT+EvC	20%	2	1E / TP	2h/2h	2	1E / TP	2h/2h	1	1E	2 h
		UE 14 — Big Data Analyse / Data Science et Usine 4.0	4		EvC	100%	3	2TP / 1E	2x2h / 1,5h	3	2TP / 1E	2x2h / 1,5h	1	E	1 h
		Bloc B : 2 UE majeures et 4 UE mineures au choix parmi les 5													
		UE 04 — Modélisation et Ingénierie d'Entreprise	4		EvC	100%	2	1E / TP	2h/4h	1	E	2h	1	E	2 h
		UE 15 — Décision sous Incertitudes	4		EvT+EvC	40%	4	2E/1M/1TP	2x1h/-/2h	2	E	2x1h	1	E	1 h
		UE 16 — Manufacturing Operations Management	4		EvT+EvC	60%	6	1E/4TP/1A	1,5h/4x4h/4h	1	E	1,5 h	1	E	1,5 h
		UE 17 — Industrial Internet of Thing	4		EvT+EvC	60%	5	1E/4TP	1,5h/4x4h	1	E	1,5 h	1	E	1,5 h
		UE 18 — Twin Model and Virtual Commissioning	4		EvC	100%	3	1E / 2TP	10'/2x12h	3	1E / 2TP	10'/2x12h	1	M	-
			Bloc C : Projet d'étude bibliographique et Anglais												
	C	UE 30 — Projet d'études bibliographiques	3		EvC	100%	2	1M/1S	- /1h	2	1M/1S	-/1h	2	M/S	- /1h
		UE 31 — Anglais	3		EvC	100%	≥2	1M/1O		2	1M/1O	-/20'	1	1M/1O	-/20'
			30												
			Bloc D : Stage												
4	D	UE 40 — Stage Pratique	30		EvC	100%	2	1M/1S	-/1h				2	M/S	-/1h
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 14 : nature de l'épreuve "Autre" : mini-projet de Machine Learning

UE 16 : nature de l'épreuve "Autre" : mini-projet